

## **LA MRCVO OBTIENT UNE AIDE FINANCIÈRE DE 40 000 \$ POUR L'ÉLABORATION D'UN PDZA**

VAL-D'OR, LE 21 OCTOBRE 2015 – Grâce au soutien du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) en vertu de l'entente Canada-Québec *Cultivons l'avenir 2*, la MRCVO entamera l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) sur son territoire. Le conseil des maires adoptait ce matin la convention d'aide financière représentant 40 000 \$.

### **Un projet complémentaire au schéma d'aménagement et de développement**

Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-l'Or reconnaît déjà l'importance des activités agricoles sur son territoire. En effet, la huitième grande orientation du schéma se libelle comme suit : « Assurer la reconnaissance de la zone agricole comme base territoriale pour la pratique de l'agriculture et prioriser les activités agricoles en zone agricole ». La mise en oeuvre du PDZA est l'un des moyens clés identifiés dans le schéma afin d'atteindre les objectifs reliés à cette grande orientation.

L'exercice sera réalisé en concertation avec tous les acteurs du milieu agricole du territoire. Divers comités, encadrés par la MRCVO, seront mis en place pour d'abord dresser le portrait de la situation, en faire l'analyse, puis élaborer un plan d'action.

### **Le PDZA**

Le plan de développement de la zone agricole est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu, et fait état des actions que l'on choisit de réaliser.

– 30 –

Source : Sophie Richard-Ferderber  
Adjointe en communication  
MRC de La Vallée-de-l'Or  
819 825-7733, poste 232  
[sophierf@mrcvo.qc.ca](mailto:sophierf@mrcvo.qc.ca)

